

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER  
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE  
COMMUNE DE CUREL  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 juin 2025

**Convocation adressée le 26/05/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juin, à 18 Heures 00 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

**Présents** : Mr David COLIN, Mme Nicole KRILL, Mme Elisabeth SIRI, Mme Sylvie COLIN, Mme Angélique HUGUIN, Mr Benjamin GREFF, Mr Luc COLIN

**Absent(s)** : Mme JOLY Anaïs

**Absents excusés** : Mr BECART Sylvain

**Secrétaire de séance** : **BOURGADEL Marie-Christine**

**ORDRE DU JOUR** :

- Affectation du résultat exercice 2024
- Décision modificative N° 1
- Modification délibération N° 9/2025 vote du Budget primitif année 2025
- Révision des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire
- Informations et questions diverses

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2025 est approuvé par le Conseil Municipal.

**DEL 10/2025 : AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2024**

Le CFU 2024 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA PRECEDENT	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVEST	47 164,05		- 16 086,94 €	107 892,18 €	- 107 892,18 €	-76 815,07 €	31 077,11 €
FONCT	101 489,43	- €	- 6 663,76 €			94 825,67 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>94 825,67 €</b>
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	76 815,07 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 010,60 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>76 815,07 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## DEL 11/2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2025.

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Opération/Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
			1068		76 815,07 €
			021		-44 367,05 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>32 448,02 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
023		-44 367,85 €	002		-76 815,07 €
<b>TOTAL</b>		<b>-44 367,85 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-76 815,07 €</b>

## DEL 12/2025 : MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 09/2025 Vote du Budget Primitif année 2025

Lors de la séance du 11 avril 2025, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de l'année 2025.

Une décision modificative est rendue nécessaire après l'observation du Conseiller aux Décideurs Locaux de la trésorerie de Saint-Dizier et du contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Marne.

Il s'agit de modifier certains postes de dépenses et recettes sur la section de fonctionnement du budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant décision modificative	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après décision modificative
11	60611	Eau et Assainissement	1 500	- 200	1 300
	60631	Fournitures d'entretien	2 000	- 500	1 500
	60633	Fournitures de voirie	1 000	- 500	500
	6064	Fournitures Administratives	3 000	- 1 000	2 000
	6068	Autres Matières et Fournitures	4 000	- 1 000	3 000
	61521	Entretien de terrains	22 449,23	- 16 629,75	5 819,48
	615221	Entretien de bâtiments publics	2 000	- 500	1 500
	615228	Entretien des autres bâtiments	2 500	- 500	2 000
	615232	Entretien réseaux	2 000	- 1 000	1 000
	61551	Entretien matériel roulant	3 500	- 500	3 000
	61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000	- 500	1 500
73	732221	Fonds de péréquation recettes fiscales communales et intercommunales	0	+ 9 617,47	9 617,47

## **DEL 13/2025 : RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Curel propose un service de cantine et de garderie périscolaire. Il propose de réviser et d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire à compter du 01/09/2025.

Les prix de la cantine et de la garderie périscolaire sont actuellement de :

Cantine : 2 euros par enfant  
 Garderie matin : 1 euro par enfant  
 Garderie soir : 1.50 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs pour la cantine et la garderie périscolaire à compter du 01/09/2025 comme suit :

Prix cantine : 3 euros par enfant  
 Garderie matin : 1.50 euros par enfant  
 Garderie soir : 2 euros par enfant

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Départ d'un agent de la collectivité**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ en retraite pour invalidité d'un agent de la collectivité.

### **2/ Travaux des plateaux Route d'Autigny et Route de Chevillon**

Les travaux de sécurisation de la RD 8 concernant l'aménagement des 2 plateaux « Route d'Autigny » et « Route de Chevillon » débuteront le 16 juin 2025 pour une période d'environ 1 mois.

### **3/ Association**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents échanges entre le nouveau bureau du FC CUREL, la gendarmerie, la Sous-Préfecture et le DISTRICT de la Haute-Marne et qu'aucune convention ne sera signé avec le FC CUREL pour la mise à disposition des différents équipements sportifs de la commune (vestiaire et terrain de foot)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.